

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT. La Haye. Provinces, pour un an . . . 26 fl. six mois . . . 14 fl. trois mois . . . 7 fl.

BUREAU DE LA REDACTION. à La Haye, Loge No. 10, derrière le Prinsengracht. BUREAU POUR L'ABONNEMENT. Chez M. Van Weelden, Spaar, à La Haye.

Le Journal Courant a publié et le Staats-Courant a reproduit l'extrait des registres des arrêtés du ministre d'Etat, gouverneur-général des Indes-néerlandaises, dont la traduction suit.

Batavia, 19 janvier 1846. (Let. A.) Le ministre d'Etat, gouverneur-général des Indes-néerlandaises, considérant: 1. Que l'évêque de Canea, in partibus infidelium, vicaire apostolique de Batavia, a été informé le 15 novembre 1845, par le gouverneur-général, qu'il ne pouvait être nommé à sa fonction, qu'il ne pouvait être nommé à sa fonction, qu'il ne pouvait être nommé à sa fonction.

être soumis qu'à l'examen et au jugement de la Cour de Rome, et qu'ainsi, elle ne pouvait, sans blesser sa conscience et les droits de l'Eglise, satisfaire au désir exprimé par le représentant du Roi, et qu'ensuite une censure ecclésiastique n'est pas, d'après l'opinion de S. G., un acte qui exige un commun et préalable examen avec le gouvernement de l'Etat au point de vue des intérêts de la colonie, et qu'ainsi tout se borne ici pour l'autorité ecclésiastique à donner communication de la suspension qui a été prononcée par elle.

En conséquence, considérant: 1. Que S. G. J. Groof, évêque de Canea, in partibus infidelium, vicaire apostolique et curé de Batavia, en donnant, sans communication préalable et sans commun accord avec le gouvernement des Indes, des ordres qui sont en opposition avec les arrêtés royaux existants, et même en promulguant des ordres et des décisions qu'il refuse de soumettre à l'examen ou au jugement de l'autorité légale, commet un acte qui constitue un manque de respect et d'obéissance obligatoire envers le pouvoir souverain dans les Indes-néerlandaises, représenté, de par et au nom du Roi, par le gouverneur-général.

résultant du séjour prolongé du sieur J. Grooff et de ses quatre assistants J. D. Escherich, A. Heuvels, B. Kerstens et J. van den Brand, dans les Indes-néerlandaises, doivent être considérés comme d'autant plus dangereux que leur application, dans des contrées où une nombreuse population pratique une autre religion que le christianisme, pourrait entraîner des conséquences qu'il est du devoir du gouvernement de prévenir par tous les moyens qui sont à sa disposition.

Le pouvoir suprême dans les Indes-néerlandaises est exercé, de par le Roi et en son nom, par le gouverneur-général ou par celui qui, suivant les dispositions de ce même règlement, le remplace temporairement. Tout habitant des Indes-néerlandaises, quel que soit son rang ou sa condition, doit reconnaître le gouverneur-général ou le gouverneur-général temporaire, comme le représentant du Roi, le respecter à ce titre et lui obéir.

Le gouverneur-général a aussi le pouvoir d'éloigner de la colonie les habitants dont un plus long séjour dans les Indes-néerlandaises lui paraît dangereux, prenant soin toutefois de leur donner, s'il est possible, le temps nécessaire pour mettre ordre à leurs affaires.

2. Que la communauté de l'Eglise catholique et des pauvres de Samarang a refusé de reconnaître A. Heuvels en qualité de curé effectif, comme n'ayant point été nommé par le Roi et installé par le gouvernement des Indes, et que, par suite, l'Eglise, qui a été enjoint aux résidents de Samarang et de Sourabaya de laisser tourner A. Heuvels et B. Kerstens à Batavia, ou d'enlever ces deux curés, depuis lequel retour a eu pour conséquence que l'exercice du culte catholique n'a pu ni ne peut ultérieurement avoir lieu dans ces deux communautés, parce qu'il ne s'y trouve aucun autre prêtre catholique, et que dans l'île de Java il n'y a pas de prêtres disponibles à l'exception de ceux suspendus de leurs fonctions par le vicaire apostolique.

2. Que, suivant l'opinion de S. G., l'intérêt de l'Etat ou de la colonie, auquel ces ordres et décisions peuvent se rattacher immédiatement, doit être subordonné au jugement de Sa Sainteté, le Pape, et qu'une pareille opinion est dangereuse pour le repos de la colonie et en opposition formelle avec le pouvoir souverain appartenant exclusivement au Roi.

3. Que S. G. J. Groof, évêque de Canea, in partibus infidelium, vicaire apostolique et curé de Batavia, a été nommé par le Roi, et en permettant que le sieur J. van den Brand continue à faire le service divin dans l'Eglise catholique de Batavia, sans agir en tout ceci d'un commun accord avec le gouvernement des Indes et seulement en vertu d'un pouvoir arbitraire qu'il s'est lui-même arrogé, S. G. J. Groof agit, expressément et à dessein, en contravention avec l'arrêté royal du 14 décembre 1835, N° 88, qui prescrit, art. 12 et 13, que le lieu de résidence ou la destination des prêtres catholiques doit seulement être désigné par le gouvernement des Indes, après qu'ils ont été nommés par le Roi comme prêtres catholiques pour les Indes.

4. Que S. G. J. Groof, évêque de Canea, in partibus infidelium, vicaire apostolique et curé de Batavia, a été nommé par le Roi, et en permettant que le sieur J. van den Brand continue à faire le service divin dans l'Eglise catholique de Batavia, sans agir en tout ceci d'un commun accord avec le gouvernement des Indes et seulement en vertu d'un pouvoir arbitraire qu'il s'est lui-même arrogé, S. G. J. Groof agit, expressément et à dessein, en contravention avec l'arrêté royal du 14 décembre 1835, N° 88, qui prescrit, art. 12 et 13, que le lieu de résidence ou la destination des prêtres catholiques doit seulement être désigné par le gouvernement des Indes, après qu'ils ont été nommés par le Roi comme prêtres catholiques pour les Indes.

5. Qu'ainsi S. G. s'attribue le droit de jurer au préalable de la force obligatoire de ses ordres et décisions, pour au mépris du pouvoir souverain et de l'autorité du Roi les soumettre au jugement de la Cour de Rome, et qu'ainsi S. G. s'attribue le droit de jurer au préalable de la force obligatoire de ses ordres et décisions, pour au mépris du pouvoir souverain et de l'autorité du Roi les soumettre au jugement de la Cour de Rome.

Le conseil des Indes entendu dans la séance du 15 janvier 1846.

Avons arrêté et arrêtons:

Premièrement: d'interdire immédiatement l'exercice de ses fonctions au sieur J. van den Brand, évêque de Canea, in partibus infidelium, vicaire apostolique et curé de Batavia, et de l'éloigner des Indes-néerlandaises, lui et ses assistants J. D. Escherich, A. Heuvels, B. Kerstens et J. van den Brand, leur laissant un délai de quatorze jours pour mettre ordre à leurs affaires;

Secondement: de commettre l'administration de l'Eglise catholique et des pauvres de Batavia, ayant pour président le résident de Batavia, à l'effet de recevoir en dépôt des mains du vicaire apostolique et curé de cette communauté les biens, argent et documents appartenant à cette Eglise;

Troisièmement: d'informer le directeur des produits et des magasins civils qu'il ait à prendre les mesures nécessaires pour, avec le premier navire partant, faire transporter dans la métropole, sans frais pour eux, les sieurs J. Grooff, A. Heuvels, B. Kerstens et J. van den Brand; le sieur Escherich étant déjà parti de Batavia par la route dite de terre;

Quatrièmement: d'autoriser le directeur-général des finances à remettre au vicaire apostolique et curé de Batavia, J. Grooff, pour lui venir en aide dans la liquidation de ses affaires; une somme dont le maximum équivaldra au montant de six mois de son traitement.

Sixièmement; etc.

Copie de cet arrêté sera envoyée, etc., etc.

Pour copie conforme Le secrétaire-général, C. Visschers.

PRODIGES DE LA NATURE, 31 MAI 1846.

PRODIGES DE LA NATURE

DES AMERICAINS DANS LA LOUISIANE

(Vers la fin du 18^e siècle plusieurs Français émigrés se rendirent dans la Louisiane, alors presque déserte, pour y cultiver de vastes terrains dont ils obtinrent la concession. Après avoir eu beaucoup à souffrir des Indes et des Espagnols, et après de longues courses dans cette contrée, ils arrivèrent dans les Attakapas, but de leur voyage. Ici nous laissons parler les paroles, dont le récit éminemment dramatique donne une idée de l'audace des pionniers américains et du singulier caractère de leur patrie. Le théâtre du récit qui suit a été converti en roman.)

La prairie.

Un jour de nuit dans la hutte d'un paysan acadien. Les deux hommes se regardent à la belle étoile. Un quartier de daim, rôti sur un feu de bois, faisait les frais de notre dîner et de notre souper. — Il y a quatre jours et trois nuits que nous battons les bois et que nous cherchons des savanes de la Louisiane. Nous étions alors au mois de septembre, le soleil était étouffant; le quatrièm jour, surtout, l'air ne peut être apprécié que de ceux qui ont parcouru ces mêmes prairies. Notre provision de vin était depuis longtemps épuisée; sec, et l'eau que nous obtenions de loin en loin, chargée de matières végétales et animales, n'était pas potable.

jour en jour dans ces parages, malgré des défenses du gouvernement espagnol, la jalousie des Acadiens, et la haine que leur portaient les créoles. Ces gens-là, répétaient il sans cesse, on dirait qu'ils veulent avaler la Louisiane et le Mexique; et ils sont insolents, comme si le pays leur appartenait déjà.

Après avoir attendu une heure entière, pendant laquelle l'air nous paraissait devenir de plus en plus lourd, mon compagnon de Lassalle commença à parler. — A quoi donc le diable songes-tu? s'écria-t-il enfin, puis, me présentant la trompe qu'il portait au sautoir, il ajouta: «Rappelle-toi; quant à moi, cela me serait impossible; la chaleur m'a desséché la gorge, et ma langue est collée à mon palais.

Je portai la trompe à mes lèvres, et soufflai de toute la force de mes poumons. Mais le son que j'en tirais n'était pas une de ces notes claires et vibrantes qui réjouissent le chasseur et lui font oublier ses fatigues; c'était un son sourd et bref, comme si l'air s'était perdu toute son élasticité. On eût dit le signal de quelque danger imminent. Nous nous trouvions alors sur la lisière d'une de ces grandes forêts de pins qui s'étendent, presque sans interruption, des hauteurs de la Côte Gauche jusqu'aux monts Oplousas. Devant nous se déroulait une immense prairie, entrecoupée de bayoux et parsemée çà et là de champs de palmiers nains, de massifs d'arbres et de larges touffes de broussailles, qui apparaissaient comme des taches noires sur cet océan de verdure, formé de hauts herbages dans lesquels nos chevaux enfonçaient jusqu'au poitrail. A notre droite, un plant de palmiers nains se prolongeait jusqu'à un ruisseau, dont les bords étaient ombragés par de sombres et gigantesques cyprès. Au delà de ce ruisseau, encore la prairie, puis un bois de chênes verts. A l'est, un impénétrable fourré de magnolias, de papayers et de lianes.

En jetant les yeux autour de nous, il nous sembla que ce riche paysage changeait d'aspect. Des nuages, ou plutôt des vapeurs d'un gris bleuâtre, poussés par le vent, recouvraient tout à coup notre horizon. Cette espèce de brouillard s'épaississait de moment en moment, le disque du soleil, naguère si brillant, s'était couvert d'un voile pâle et rougeâtre; des nuages de vapeurs envahirent la lisière de la forêt; l'air devint de plus en plus lourd et notre respiration fut plus pénible. La portion de la prairie qui restait visible ressemblait à une vallée brumeuse, resserrée entre deux montagnes qui se rapprochaient incessamment. A la vue de ces étranges phénomènes, nos yeux se rencontrèrent; et nous pûmes lire mutuellement sur nos visages cette espèce d'embarras que les hommes, les plus braves comme les plus frivoles, éprouvent en présence d'un péril dont la cause et la nature

leur sont également inconnues.

— Tire un coup de fusil, dis-je à Lassalle; et je ne pus me défendre d'un mouvement de surprise, en remarquant l'altération soudaine de ma voix. Le coup partit; mais la détonation fut en quelque sorte étouffée par la compression de l'atmosphère; elle n'eût été même pas entendue si ce n'était par les animaux qui se battaient dans le ruisseau à une centaine de pas de nous.

— Veis-tu nos chevaux, dit mon ami; à coup sûr, ils vont prendre les mors aux dents. Ces animaux, en effet, donnaient tous les signes d'une vive inquiétude. Ils dressaient les oreilles, se tournaient à la cou tendu, les naseaux ouverts, pour regarder derrière eux; puis hennissaient avec force, se jetaient du côté opposé à la vapeur, et cherchaient à se dégager des arbres auxquels ils étaient attachés.

— Il est impossible de rester ainsi dit Lassalle. Mais où aller? — Où il plait à nos chevaux de nous conduire.

Nous détachâmes ces animaux, et nous nous élançâmes sur leur dos. A peine étions-nous en selle, qu'ils se mirent à courir comme s'ils avaient eu une bande de coups à leurs trousses; et, se dirigeant vers le bayou, ils nous emportèrent, toujours au galop, le long de ce ruisseau, qui s'élargissait à mesure que nous avançions. De grandes touffes de juncs et de roseaux se montraient çà et là. Un morne silence régnait dans ces solitudes, interrompu seulement de temps à autre par le cri d'une oie sauvage, et ce cri, aigu et strident, avait lui-même quelque chose de sinistral.

— Que signifie tout ceci? s'écria Lassalle. Au nom du ciel, s'il te plaît, tire un coup de fusil. Je le fis; mais cette fois on eût dit que le son retentissait dans la trompe, venait d'expirer sur mes lèvres. Tel fut le résultat de l'atmosphère, que le poil de nos chevaux, naguère ruisselant de sueur, était maintenant sec et collé sur leur corps; ils chancelaient, ils languaient, à aspirer un air plus frais.

— Regarde là-bas, s'écria de nouveau mon ami, en m'indiquant la ligne de l'horizon masquée jusqu'alors par une ride de vapeurs. Cet horizon plombé se colorait, vers le sud-ouest, de rouges rougeâtres, et la vapeur avait maintenant l'apparence de fumée. On commençait aussi à entendre dans l'éloignement un pétillement semblable à un bruit lointain de mousqueterie; ce bruit se répétait à de courts intervalles, et chaque fois nous sentions nos chevaux effrayés tressaillir sous nous. Cependant le ruisseau s'était considérablement élargi et ses bords étaient devenus si marécageux qu'il était impossible d'aller plus loin. Nous tombâmes d'accord de retourner à la prairie, afin de voir si nous ne trouverions

de l'intelligence et se laissent facilement entraîner par l'ardeur des passions ? La cruelle émotion que la France entière a ressentie en apprenant le péril auquel la main de Dieu venait de soustraire le roi, dit assez que la place que donnent à la royauté les profondes convictions du peuple et les institutions sont pour lui la force du présent et la garantie de l'avenir. N'est-ce pas à l'expression unanime et puissante de l'esprit public dont la royauté et le roi doivent être constamment environnés, qu'il appartient surtout d'arrêter et de refouler au fond de ses âmes les plus perverses de la pensée même du régime. Nous voyons, messieurs, au terme de la mission qui nous a été confiée. Nous n'avons rien négligé pour que le résultat de nos recherches sur les circonstances de l'attentat et sur la personne de l'inculpé fut complètement exposé, et nous aurons atteint le but de nos efforts si la cour se trouve suffisamment éclairée sur tout ce qui peut déterminer la décision que elle doit rendre.

Nouvelles de France.

La discussion politique annoncée est entamée au sein de la chambre des députés de France. Le budget de l'instruction publique étant voté, et le budget de l'intérieur arrivant à l'ordre du jour, M. Thiers a pris la parole et prononcé un discours dans lequel le chef de la gauche a voulu résumer devant la chambre, avant la dissolution et au moment où les collèges électoraux vont se réunir, les motifs de son opposition et de ses amis. Il a raconté l'histoire du gouvernement depuis 1830; après avoir rappelé la conduite à la fois ferme et prudente qu'a tenue d'abord le gouvernement après la révolution de Juillet, la prise d'Ancone et de la citadelle d'Anvers et la protection accordée à l'Espagne, il a dit que le gouvernement avait abandonné l'Espagne, évacué Ancone, et s'est rejeté dans l'alliance anglaise en l'achetant par mille sacrifices; il a rappelé les fautes inouïes du droit de visite, des îles Marquises, les désavantages de la paix à tout prix, fautes qui ont mis la France entre le danger d'une guerre européenne, et l'obligation d'indemniser M. Pritchard.

Sur la politique intérieure, M. Thiers est moins à l'aise. La partie ardente de l'opposition lui reproche son extrême discrétion sur certaines questions qu'elle place en première ligne, notamment la réforme électorale. Aussi ses griefs sont-ils plus vagues et moins définis, malgré la précision habituelle de son langage. L'illustre orateur est fort mécontent de ce qui se passe. Les déflections parlementaires l'irritent, la violence de certaines feuilles ministérielles, qui l'ont pris fort injustement à propos de l'attentat de Leconte, lui fournit un texte d'accusation contre le ministère. Il signale, comme une tendance fatale, l'intervention toujours plus grande de la presse dans la politique, et il demande que l'on s'occupe de faire de cet état de paix dont on est si fier, un état de guerre pour donner à la France ce qu'elle a toujours eu, une marine, des finances.

La séance de jeudi, M. le ministre des affaires étrangères a longuement répondu au discours de M. Thiers, et a soutenu que la solution de la question du droit de visite devait être considérée comme un succès sur l'Orient, en Belgique, en Amérique. La conduite du gouvernement a été ce qu'elle devait être, et couronnée par de nombreux succès. M. Guizot est ensuite attaché à justifier la politique intérieure du gouvernement, et à repousser les reproches qui lui ont été adressés par M. Thiers. C'est vraiment un discours-monstre que celui qui a été prononcé par M. Thiers. Il ne remplit pas moins de neuf colonnes du *Journal des Débats*. A vrai dire, ce n'est pas un discours, mais une série d'invectives sur la politique intérieure et extérieure de la France, sur les forces de terre et de mer, sur les finances, sur toutes les questions passées, présentes, possibles. Sur tous ces faits, sur toutes ces questions M. Thiers a un avis, et il annonce M. Guizot de n'en point avoir.

Les circonstances où personne autre qu'un Américain n'aurait songé à per- dre du temps en paroles. Une prairie de vingt milles de long sur dix de large, et un bois de palmiers nains ne formaient qu'un vaste embrasement; les flammes se rapprochaient de nous à chaque instant, et sur quelques points elles avaient même atteint les bords du bayou. De l'autre côté, une vingtaine d'Américains, que nous vîmes pour des sauvages, tiraient de droite et de gauche, sans s'inquiéter de savoir où allaient leurs balles; nous étions, Lassalle et moi, au milieu de l'eau — et ces Américains causaient avec autant d'indifférence que s'ils eussent été chez eux, attablés autour d'une bouteille de whisky.

— Où allez-vous loin d'ici? dit-il en se tournant vers moi, avec quelque impatience. — Où allez-vous loin d'ici? dit-il en se tournant vers moi, avec quelque impatience. — Où allez-vous loin d'ici? dit-il en se tournant vers moi, avec quelque impatience.

— Où allez-vous loin d'ici? dit-il en se tournant vers moi, avec quelque impatience. — Où allez-vous loin d'ici? dit-il en se tournant vers moi, avec quelque impatience. — Où allez-vous loin d'ici? dit-il en se tournant vers moi, avec quelque impatience.

puis 1830, excepté pourtant ceux qui l'ont été sous son administration. Et ceux-là même il ne les accepte pas tout entiers. Ainsi il ne craint pas de faire remonter jusqu'au trône la responsabilité des événements de 1840, fidèle en cela à une tactique qui lui est familière. C'est une singulière histoire que celle des quinze dernières années, telle que la traite l'auteur de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*. M. Thiers a toujours jugé les faits d'une double manière, essentiellement différente selon qu'il est ministre ou dans les rangs de l'opposition. Son dernier discours est reçu tout entier au point de vue de cette dernière, ce qui veut dire que la politique du gouvernement de juillet est jugée, jusque dans les détails, avec une extrême sévérité.

Le prince Louis s'est embarqué à Saint-Valery. On assure que le gouvernement a reçu la nouvelle qu'il a débarqué le 27 à Douvres et qu'il est parti aussitôt pour Londres. M. le chef de bataillon Demarle, commandant supérieur de la ville et du château de Ham, est arrivé à Paris. Il a eu une longue entrevue avec MM. les ministres de la guerre et de l'intérieur. M. Mauret de Pourville, sous-préfet de l'arrondissement de Péronne, dans la circonscription duquel est situé le château de Ham, est également arrivé à Paris. Le prince Louis est âgé de 42 ans; sa détention a duré 5 ans 5 mois et 20 jours. Le *Messenger* du 28 dément les détails donnés par le *Constitutionnel* et le *Siecle* sur une demande en grâce qui aurait été formée par le prince Louis et qui n'aurait pas été accueillie.

Nouvelles de Portugal.

Il nous arrive aujourd'hui de Lisbonne des nouvelles jusqu'au 17, qui font suite à celles que nous avons publiées hier; elles sont alarmantes: « On écrit d'Oporto, le 12 mai: Le mouvement a gagné l'Alejojo, et pour l'étonner, le gouvernement y a envoyé le n° 2 des chasseurs. Le ministre a appelé aux armes pour trois mois, tous les soldats licenciés depuis 1837; il leur a accordé une gratification de 4,800 reis (120 réaux de vellon). Les chambres ne siègent plus faute d'un nombre suffisant de membres.

« Il est arrivé des nouvelles de Lisbonne, du 18; il paraît que le mouvement est septembriste et non mignolliste, comme on l'avait dit d'abord. Le 17, tous les membres du ministère Costa Cabral ont donné leur démission, qui a été acceptée par la reine. Le comte Villareal, dont le fils est à la tête d'une junte révolutionnaire dans la province de Tra-os-Montes, a été chargé d'organiser le nouveau cabinet. On doutait beaucoup du succès de son entreprise, et l'on disait généralement que le duc de Palmella serait appelé par la reine, de composer le ministère. L'ensemble des nouvelles au moment où elles nous arrivent n'est pas satisfaisant. La tranquillité de Lisbonne pourrait être compromise.

Le ministre de la guerre a publié un décret royal conçu dans les termes suivants: « Les circonstances actuelles exigeant dans le plus bref délai, la concentration des forces de l'armée, et la conscription ne pouvant pas se faire dans les termes ordinaires, en vertu des pouvoirs discrétionnaires que me donne la loi du 20 avril dernier, j'ai décrété ce qui suit: 1. Sont invités à entrer au service de l'armée, pour six mois, tous les individus qui, ayant servi comme caporaux ou soldats, et ayant obtenu leur congé, se trouvent dans les conditions nécessaires pour être réincorporés. Ceux qui se présenteront dans ledit délai, aux corps dans lesquels ils auront servi, ou dans d'autres corps de leur choix, recevront immédiatement 4,800 reis, et à l'expiration des six mois, les commandants des corps respectifs leur délivreront leurs congés, sans qu'il soit besoin d'admission du gouvernement. 2. Tout soldat qui voudra rester au corps, bien qu'il ait droit à son congé absolu, recevra la gratification de 20 reis par jour, pendant tout le temps qu'il restera au service. »

Signé, la Reine. — Le duc de TERCEIRE.

Bibliographie.

ANNALES DU PARLEMENT FRANÇAIS.

(Tome 7^e session de 1845.)

En présence du nombre infini de journaux qui portent quotidiennement dans toutes les parties de la France et dans tous les pays du monde les débats de la tribune française, on pourrait s'étonner de la publication d'un livre spécial sur ce sujet. Mais l'examen de cet ouvrage en fait promptement reconnaître l'utilité; il a pour objet de classer par ordre de discussions et de réunir dans un volume annuel les débats des deux chambres. Les journaux sont les éléments essentiels de la publicité réelle; sans laquelle le système représentatif ne serait qu'une illusion. Mais la condition même de leur principale utilité, qui consiste à mettre immédiatement sous les yeux des lecteurs les paroles recueillies dans les chambres, s'oppose à ce qu'ils puissent rendre les services qu'on doit attendre d'un ouvrage destiné à l'étude. Les feuilles d'un journal, consacrées de sujets divers, ne sont pas d'ordinaire réunies et conservées. Chaque feuille ne dure qu'un jour, jusqu'à ce qu'elle soit remplacée par celle du lendemain.

Combien de fois ceux qui, soit par goût, soit par profession, veulent rechercher quelques-uns des actes de la vie parlementaire, n'ont-ils pas regretté l'absence d'un ouvrage où les sessions des chambres fussent exposées méthodiquement, et où l'on pût facilement retrouver les documents et les discours qui forment les éléments de chaque débat! Combien ont été arrêtés dans leurs recherches par le déluge de journaux qui se déversent sur le *Moniteur*! Combien ont souhaité un livre où ils pussent placer dans leur bibliothèque, et qui servirait de guide au défilé de ces volumineuses archives de la tribune.

On rencontre bien, par hasard, quelques publications inconnues dans leur temps et oubliées depuis, qui attestent des tentatives infructueuses. Plusieurs fois, sous la restauration, on a essayé de disposer en livres les débats législatifs. Mais ces entreprises n'ont pas eu d'importance ni de suite: ou elles étaient l'expression des passions et des opinions d'un parti, ou bien elles donnaient les discussions sans ordre et sans remède à la confusion inévitable des publications quotidiennes dont elles avaient ainsi les inconvénients sans en réunir les avantages.

L'ouvrage que nous avons sous les yeux paraît destiné à une existence durable. Déjà sept volumes ont paru, depuis 1833; et chaque volume contient une session. Ce commencement de collection permet d'apprécier la valeur d'un livre auquel nous ne connaissons aucun précédent identique.

La méthode consistait à réunir, sans interruption, tous les débats des deux chambres relatifs à un même sujet, en y joignant les textes proposés et adoptés, et les documents produits. Chaque sujet de discussion forme ainsi un volume indépendant, dans lequel on trouve la série des discours prononcés sur les sujets de discussion traités dans la session. Le projet de loi paraît préparé sur plan; mais son ouvrage analogue qui existe, le *Journal parlementaire* de débats. Le livre anglais qui tient lieu de compte rendu officiel, quoiqu'il contienne beaucoup plus d'analyses que de discours textuels, est disposé par ordre de dates, en mêlant les séances de la chambre des lords et celles de la chambre des communes. La confusion inhérente aux publications officielles quotidiennes est ainsi respectée, peut-être à cause du caractère quasi-officiel du livre, qui lui donne presque la valeur de procès-verbal. Mais la recherche n'en est pas moins troublée par la nécessité de sauter de séance en séance, et de volume en volume pour composer la suite

des débats. Ce recueil ne publie d'ailleurs rien autre chose que les discussions, sans textes ni documents. Les annales du parlement français ont été évidemment inspirées par le livre anglais; mais les rédacteurs du recueil français ont beaucoup perfectionné le plan original, et classé et concentré les débats ainsi qu'ils l'ont fait. Ils ont aussi conservé les avantages de l'ordre chronologique, en plaçant à la fin de volume les sommaires de toutes les séances des deux chambres, par ordre de dates.

Pour juger de la portée de ce livre, il faut avoir besoin de son service et dans l'exactitude des analyses, il faut avoir besoin de son service pour quelque recherche. L'ouvrage attentif fait reconnaître que dans tous les discours ne sont pas transcrits d'après le *Moniteur*, ils sont le plus souvent analysés conformément aux textes des procès-verbaux. Les rédacteurs emploient ainsi le meilleur moyen de se placer à l'abri de la critique.

Nous n'avons pas sans une certaine défiance, dans les avis de l'éditeur, l'affirmation que son livre est complètement impartial, et ne donne préférence à aucune opinion. Nous avons cherché avec soin, et nous devons constater que cette affirmation n'est pas fautive; nous constatons respectueusement. C'est une qualité réelle pour un pareil ouvrage qui perdrait tout crédit, si une opinion quelconque y pouvait obtenir la faveur.

On doit regretter que l'éditeur des *Annales du parlement français* ait borné à un seul volume, quelque considérable qu'il soit, le compte rendu de chaque session. Cette limite lui impose la nécessité de restreindre le développement de certains débats, et de se contenter de quelques indications. Cet inconvénient, qui tient sans doute aux nécessités du prix, serait plus grand si le choix n'était pas bien fait. L'éditeur s'est arrêté, après quelques hésitations dans les premières années, à donner la préférence aux débats politiques proprement dits. Les *Annales* publient ainsi la partie vitale de la session et tous les discours importants.

Les hommes politiques des pays étrangers pour lesquels la langue française est un sujet d'observation et d'étude, et tous ceux qui en France s'occupent sérieusement des affaires publiques, devront accueillir avec empressement un livre qui rend facile des travaux jusqu'à présent presque inabordable.

VARIETES.

LES FEMMES DU CAIRE

SCÈNES DE LA VIE ÉGYPTIENNE.

(Suite. — Voir notre n° d'hier.)

VIII. — LES MARIAGES A LA COPHTE.

Le Juif Yousef, ma connaissance du bazar aux cotons, venant tous les jours s'asseoir sur mon divan, et se percheronnait dans la conversation. « J'ai appris, me dit-il, qu'il vous fallait une femme, et je vous ai trouvé un *wakil*. — Un *wakil* — Oui, cela veut dire envoyé, ambassadeur; mais, dans le cas présent, c'est un honnête homme, chargé de s'entendre avec les parents des filles à marier. Il vous en amènera, ou vous conduira chez elles. — Oh! oh! mais quel est ce *wakil*? — C'est le sort de ces personnes très-honnêtes, et il n'y en a que de belles au Caire, depuis que siu atesse, le docteur des heures a inventé un peu de dessous de la première cataracte. — Je veux le voir. — Eh bien! nous verrons; amenez-moi ce *wakil*. — Je l'ai amené; il est en bas.

Le *wakil* était un aveugle, que son fils, homme grand et robuste, guidait de l'air le plus modeste. Nous montons à pied, tous les quatre, et je ris beaucoup intérieurement en comparant l'aveugle à l'Amour, et son fils au dieu de l'hyménée. Le Juif, insouciant de ces emblèmes mythologiques, m'instruisait chemin faisant.

— Vous pouvez, me disait-il, vous marier ici de quatre manières. La première, c'est d'épouser une fille cophte devant la *Tarab*, et après cela, si vous n'êtes pas content, vous pouvez vous en aller. C'est un brave santon qui vous donne quelques argents, qui dit une prière, vous assiste devant le cad, et remplit les fonctions d'un prêtre; ces hommes-là sont saints dans le pays, et tout ce qu'ils font est bien fait. Ils ne s'inquièrent pas de votre religion, si vous ne songez pas à la leur; mais ce mariage-là n'est pas celui des filles très-honnêtes.

— Bon, passons à un autre. — Celui-là est un mariage sérieux. Vous êtes chrétien, et les Cophtes le sont aussi; il y a des prêtres cophtes qui vous marient, quoique schismatique, sous la condition de vous signer un douaire à la femme, pour le cas où vous divorceriez plus tard. C'est très-raisonnable, mais quel est ce douaire? — Oh! cela dépend des conventions. Il faut toujours donner au moins 200 piastres. — Cinquante francs! ma foi, je me marie, et ce n'est pas cher.

— Il y a encore une autre sorte de mariage pour les personnes très-scrupuleuses. Ce sont les bonnes familles. Vous êtes fiancé devant le prêtre cophte, et vous mariez selon son rite, et ensuite vous ne pouvez plus divorcer.

— Oh! non, cela c'est très-à l'instant. — Pardon! il faut aussi, auparavant, consulter un docteur, pour le cas où vous quitteriez le pays.

— Alors la femme devient donc libre? — Certainement, et vous aussi, tant que vous restez dans le pays, vous êtes lié.

— Au fond, c'est encore assez juste; mais quelle est la quatrième sorte de mariage? — Celle-là, je ne vous conseille pas d'y penser. Ça vous marie deux fois: à l'église cophte et au couvent des franciscains.

— C'est un mariage finit? — Un mariage très-solide, si vous parlez; il vous fait épouser la femme; elle peut vous suivre partout, et vous mettre les enfants sur les bras.

— Alors c'est fini, on est marié sans remise? — Il y a bien des moyens encore de dissiper des années dans l'acte, mais surtout gardez-vous d'une chose, c'est de vous marier devant le prêtre cophte, et de ne pas aller au couvent des franciscains.

— Mais cela, c'est le mariage européen. — Tout-à-fait. Vous n'avez qu'une seule ressource, si vous connaissez quelqu'un qui connaît le rite, c'est d'obtenir que les bans ne soient pas publiés dans votre pays.

Les connaissances de ce genre de mariage sont une question des mariages ne confondent pas; mais il m'apparut qu'on l'avait souvent employé dans ces sortes d'affaires. Il serait de truchement au *wakil*, qui ne savait que l'arabe. Tous ces détails de rite m'intéressèrent au dernier point.

en excepter le ciel. Nous ne nous permettons pas de critiquer cette singulière uniformité, que nous n'avons point encore remarquée en France, mais que cet artiste paraît avoir observée sur les terres papales :

« Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable. »

M. Adolphe Viollet le Duc, auteur de deux plans, l'un prise aux environs de Paris, l'autre de la route de Nice à Gènes, nous semble avoir très-heureusement rendu le tout ensemble. A l'avenir, sans doute, il négligera un peu moins la précision des formes qui aux premiers plans surtout doivent être plus nettement accusées.

Est-ce dans son *Souvenir d'Ecosse* ou dans son *Souvenir d'Alsace*, que M. Hoguet s'est borné à nous représenter un ravin crayeux surmonté d'une arcade de pont? Notre mémoire est ici en défaut, mais qu'importe? L'essentiel est de reconnaître dans ce tableau, dont le sujet eût paru trop ingrat à beaucoup de paysagistes, un caractère de vérité et une hardiesse d'exécution qui le rendent des plus remarquables.

La vue de Grugnade, près de Castellamare, par M. Le Dieu, est très-pittoresque. Tous les détails en sont agréables; les accidents de lumière ajoutent beaucoup au charme de l'ensemble.

Le même éloge s'applique avec justice à un *Effet de soleil couchant*, par M. Kuhnen, de Bruxelles.

On reconnaît dans les sept tableaux de M. Mostem, et surtout dans sa *Forêt de chênes verts*, de talent et de bon peintre fécond, qui exhibe toujours avec goût les sites les plus riches en végétation et en mouvements pittoresques. Nous lui supposons bien la volonté de peindre tout d'après nature, mais nous sommes dans une grande erreur s'il se restreignait scrupuleusement à l'imitation matérielle. Tous ses paysages portent l'empreinte d'une brillante imagination, et nous sommes en droit de lui reprocher d'être un peu trop idéaliste.

Vue prise de Thourne, au bord du Ruyr, par M. de Stalder, de Winterthur, par M. Marie Dupan, de Chaux-de-Fonds, belles vues, lumière brillante et harmonieuse.

Réte de village aux environs de Paris, par M. François Denay, de Paris, détails assez naturels, quoiqu'un peu froids, figures bien groupées.

Il nous reste maintenant à indiquer, sous la même rubrique, les autres des plus remarquables. Le genre, qui, comme on l'a vu, occupe un grand espace dans l'exposition, a été traité cette année, avec beaucoup de succès, d'abord par cette dame si justement célèbre, qui n'a pas exposé moins de sept portraits, et, ensuite par MM. Gornien, Passot, Frédéric Millet, Muller, Daubigny, Gaye, Pommayrac, Mutel, David (Maxime), Jules Aubert, Vibert et Edme Rousseau.

La peinture sur porcelaine n'a pas non plus été négligée. Dans ses *Etudes à la fontaine*, d'après M. Winterhalter, M. Emile Ferrère a très-bien rendu la manière coquette de ce peintre, qui enjolive si gaillardement les têtes féminines, mais dont la couleur chatoyante s'éloigne parfois de la vérité. Mlle Pauline Laurent a encore mieux réussi peut-être dans son portrait de *Mme la duchesse de Nemours*. Enfin on remarque avec plaisir le *Raphaël au Vatican*, par Mlle Adèle Mariche; les *Fleurs* de Mlle Oberlin, d'après Van Spaendonck; le *Portrait de M. Guizot*, par M. Philip, d'après M. Paul Delacroix; et sept autres possédant un même genre peintes avec goût par Mlle Clémence Turquin.

Au premier rang des aquarelles, les artistes placent, d'un commun accord, le *Lion* de M. Eugène Delacroix. Cette figure, qui a été dessinée de verve, se fait remarquer par une vigueur de modelé qu'on ne trouve pas au même degré dans tous les tableaux de l'artiste.

Le *duc d'Orléans*, par M. Calamatta, d'après M. Ingres; l'*Accordée de village*, le *Frère Philippe*, par M. Sisdoniers (qui vient de partir, dans la force de l'âge, par un si déplorable accident); la *Journée du 17 juillet*, par M. Alexandre Jacot, la belle planche de M. Narcisse Bécouët, le *Sainte Famille*, d'après Raphaël, attestent, avec plusieurs autres gravures, que l'art des Bachelin et des Andrieu est loin de dégénérer en France.

Longtemps abandonnée par les artistes, à cause de son prix de solécité, la peinture au pastel a de nouveau pris son véritable caractère de nouveauté découverte, qui en perfectionne, dit-on, le procédé. Parmi les peintres qui cultivent ce genre avec le plus de succès, du moins autant que nous en pouvons juger par une inspection faite à la hâte, nous avons remarqué MM. Léon Viardot, Antonio Moine (qui est également peintre en sculpture), Alphonse Masson, Edouard Langret, Jules Etex, Edouard Gissard, Vidal, Camille Fiers, Delanoy, Balcomier, Mme Calasot, Mlle Nina Blanchet et Louise Forestier. Pour la justesse et la mollesse des contours, comme pour la force du coloris, plusieurs pastels de ces artistes pourrissent être comparés sans désavantage à ce que nous ont laissé de mieux dans ce genre les Lafour, les Liotard et les Roselli.

Parmi de fort belles œuvres de sculpture exposées cette année au Louvre, c'est sur la statue de la *Poésie légère*, par M. Pradier, que se sont tournées tous les regards, et c'est aussi de celle dont nous nous occuperons. L'avantage qu'a eu cette statue de fixer particulièrement l'attention des artistes n'a été guère moins d'acquiescer de l'éloge qu'à la brillante réputation de l'auteur. Nous avons toujours aimé et plus d'une fois admiré le talent de ce statuaire, dont plusieurs produc-

tions offrent le genre de grâces que charmait les anciens dans les chefs-d'œuvre de Praxitèle, mais notre admiration n'est pas aveugle; elle ne nous empêche pas de voir, avec regret, dans cette statue d'une dixième muse, une affectation de souplesse et de désinvolture que les connaisseurs ne peuvent approuver. Nul doute que la flexibilité des lignes et les courbes élégantes que ces détails ont tant de fois tant beaucoup aux charmes d'une Vénus ou d'une Térésite; mais encore faut-il que ces mouvements onduleux du corps n'aient rien qui s'éloigne trop visiblement de ses habitudes, rien qui annonce la recherche de l'effet à tout prix, rien qui soit tourmenté, enfin; et, malheureusement on ne peut nier que, pour cette fois, M. Pradier ne soit tombé dans l'exagération. Relativement même au sens de son allégorie, cet artiste s'est évidemment trompé; c'est surtout la simplicité et la naïveté du style qui font le charme de la *Poésie légère*, et voilà pourquoi, dans ce genre, Anacréon, Catulle, Chaulieu et Deshoulières sont cités comme des modèles, tandis que les grâces affectées des Bernis, des Dotat et des Desnoyers n'ont eu, dans ce genre, que le succès d'une mode éphémère. A Dieu ne plaise que nous nous permettions de critiquer un artiste comme M. Pradier, sans le rapport de la correction des formes: nous voulons croire que l'épaule gauche de sa figure allégorique ne s'efface pas outre mesure et ne rentre pas dans la clavicule: mais supposons qu'à la rigueur cette partie supérieure du bras ne soit pas incorrecte, le mouvement en paraîtra-t-il moins forcé, et n'en résultera-t-il pas toujours un effet disgracieux? Nous dirons plus: tout le profil gauche de la figure est d'un aspect qui n'est rien de flatteur. Le renversement de la tête, dont la face nous est cachée et le ravalement de l'omoplate, forment une ligne qui accroît singulièrement, du moins en apparence, la longueur du cou. Enfin, qu'on aille se placer derrière la statue, on se demandera comment la draperie, dépourvue d'attaches et de soutien, n'est pas depuis longtemps tombée sur le piédestal. Du reste, nous sommes loin de refuser toute espèce de mérite à cette figure. Dans le contour voluptueux du sein, dans la forme élégante des bras et des parties inférieures du corps, on ne peut se dispenser de reconnaître l'extrême habileté avec laquelle M. Pradier sait amollir le marbre et lui donner toute la flexibilité et toute la délicatesse de la chair.

On ne peut, au moins noblement traitée qu'au temps des David, des Gérard, des Gros et des Girodet; on n'y remarque même aucun tableau d'église qui soit comparable à ceux des Lesueur, des Philippe de Champagne, des Juvénat, mais, dans les genres de sujets qui se rapprochent plus des mœurs modernes et des nouvelles idées, dans le paysage surtout et dans les scènes familières, l'art a fait beaucoup de progrès. Si l'on se reporte à il y a quelques années, à l'influence d'une école unique, les jeunes peintres ont usé largement de leur indépendance pour trouver, hors des anciennes voies, le moyen de se distinguer. Toutes leurs tentatives, au nombre desquelles il y en avait de trop bizarres, n'ont pas également réussi, mais il en résulte du moins que, sur beaucoup de points, les hormes de l'art ont été recueillies et qu'il ne peut maintenant dans les expositions publiques une variété de genres et de talents telle qu'on n'en ait rien vu de pareil aux anciens salons. Quant à ces dérangements d'imagination et à ces folles témérités qui, dans les premiers jours de l'émancipation artistique, avaient fait craindre un retour à la barbarie, l'opinion publique, d'abord incertaine, n'a pas tardé à en faire justice. Tout en favorisant l'essor de la raison, elle a repris ses droits, et la liberté sans licence, telle que nous la voyons maintenant la devise des artistes de l'école française.

Quel que soit le degré de perfection que la gravure et la lithographie aient atteints aujourd'hui, le secret de rendre sur l'acier ou sur la pierre l'idée caractéristique de l'artiste n'a pas encore été découvert. La copie fidèle d'un tableau mérite, sans doute de grands éloges, ou apprécie la juste titre le dessinateur, capable de bien saisir l'idée de l'original et de reproduire avec vérité la justesse des contours, la différence des ombres et des ombres, l'harmonie de coloris et d'effet, et quelquefois même le sublime du pinceau. Mais on n'a jamais de copie qui passe égale l'original, parce que l'idée de l'artiste se perd en la traduisant sur la pierre ou sur l'acier. L'auteur seul est en état de représenter son propre génie, en mille nuances imperceptibles. Il n'y a donc pas de meilleur copiste de son œuvre que l'auteur lui-même.

Cette conviction a inspiré à M. Michon lithographe à La Haye, l'idée de présenter, aux amis des arts un Album de dessins et de croquis copiés et lithographiés, par les artistes les plus renommés de notre époque, tels que MM. Van de Sande Bakhruzen, Van den Berg, M. J. Bosboom, Breuhaas de Groot, Huppenbrouwer, Van Hove, Kùckelcok, Kruschid, Meerenhout, Pientman, Rozenboom, Roebussen, Schelfhout, Van Schendel, Schmidt, Schotsh, Vermeer et Wardenburg.

Le premier cahier de cet Album vient de paraître; il contient sept dessins différents: *Une mer*, par Breuhaas de Groot; *La nuit*, par Van den Berg; *Un intérieur*, par Van Hove; *Un intérieur*, par Van Hove.

Citer de pareils noms, c'est signaler le mérite de cette première livraison, et l'Album de M. Miéling, auquel viennent concourir les maîtres de notre école contemporaine, est digne de l'attention spéciale des véritables amis des arts et de l'étranger, jaloux d'apprécier de plus en plus les œuvres de nos meilleurs artistes. Un immense succès est réservé à une pareille publication.

Nous apprenons que le Roi et la Reine, ainsi que tous les membres de la famille royale, ont daigné assister à l'inauguration de M. Miéling.

Cet ouvrage paraît sous le patronage de S. A. R. le Prince d'Orange.

THEATRE ROYAL FRANÇAIS.

30. **TRAGÉDIE** a le bon esprit de savoir se soumettre au triste sort d'un héros d'ici-bas, a été forcé d'accepter, quelque dépit qu'il en ait, la semaine de regrets dans laquelle nous allons entrer, et qui devait nécessairement succéder à ces brillantes représentations, où le public était venu depuis si longtemps avec assiduité applaudir le talent que ses suffrages avaient consacré, et les artistes dont il semblait avoir fait les siens pour toujours. Mais si tout change, si tout varie dans notre pauvre monde sublunaire, croit-on que notre ciel ne change pas aussi ses résolutions? Aux étoiles qui nous ont longtemps éclairés, il faut céder la place à d'autres cieux, d'autres climats à illuminer. La destinée de l'humanité est ainsi faite; il aime le changement et va chercher dans les nouveaux triomphes. C'est sans doute pour lui une succession de succès et de revers qui lui est réservée; et l'ingrat s'ingère fort peu de s'opposer à ce qui est ainsi ordonné.

C'est aussi dans la pensée des revers que le public est venu, jeudi dernier, assister à la représentation des *Huguenots*; c'était la seule occasion de revoir encore dans leurs plus brillants rôles les artistes qu'il allait perdre, soit que ce fut de leur part amour de changement, soit que l'administration ait eu l'idée de condamner à l'ostracisme ces modernes Aristides, pour contenter le caprice des volages Athéniens qui se lassent des mêmes soleils et veulent de nouveaux astres. Quelle que soit la cause de leur départ, il devait avoir lieu; et l'on voulait revoir encore Renault qui, pendant deux ans, a constamment justifié son nom dans tous les rôles qu'il a joués ou créés, la réputation qu'il s'était acquise aux théâtres de Bruxelles et de Toulouse; — Lorezzo, l'habile chanteur pour qui la science musicale n'a pas de secrets, l'acteur intelligent que nous applaudissons depuis quatre ans, et qui a créés nos yeux avec un talent si remarquable, le rôle de Lusignan dans la *Reine de Chypre* et celui du roi dans *Chryseide*; — et M^{lle} Planterre, la cantatrice à la voix brillante, étendue, et forte, qui, comme tous les vrais artistes, a demandé au travail le secret de son talent, et qui, comme eux, a su gravir successivement tous les degrés de l'échelle de l'art lyrique et se placer avec tant d'avantages dans l'estime des connaisseurs.

Des tonnerres d'applaudissements ont salué ces trois artistes à leur entrée en scène et se sont répétés durant toute la pièce; nous ne dirons pas à quels endroits, car il nous faudrait les citer tous. Ces soirées d'adieux ont un caractère d'enthousiasme, une expression qui leur est propre; une seule pensée anime la salle; il semble qu'on vient faire la conduite sur le chemin de la postérité aux artistes qui s'en vont, et c'est à qui fera le plus de bruit, criera le plus de bravos, exprimera le plus bruyamment sa reconnaissance à ceux qui avaient su acquiescer et se conserver toutes les sympathies que le talent fait naître. Après la chute du rideau, Lorezzo et Renault ont été rappelés à grands cris; trois fois ils ont été commandés de reparaitre sur la scène, et des couronnes ont été jetées à Lorezzo; mais l'enthousiasme est en quelque sorte plus expansif, plus épanché, plus agité d'une femme. M^{lle} Planterre a été redemandée jusqu'à trois fois, applaudie avec transport, accueillie par une pluie de couronnes, par un ouragan de bouquets, par une trombe de fleurs. De pareils adieux doivent laisser au cœur de l'artiste reconnaissant, au milieu de l'ivresse du triomphe, un souvenir tout à la fois pénétrant et mélancolique.

Que M^{lle} Planterre pare son front des couronnes qu'on lui a décernées, qu'elle ramasse avec bonheur les fleurs qu'on a jetées à ses pieds: ces trophées parfumés revenaient à son talent. Hélas! les bouquets et les fleurs perdent leurs couleurs, elles se flétrissent un jour, mais avant que ces fleurs soient entièrement fanées, que M^{lle} Planterre effeuille sans regret une des roses qui lui ont été offertes, qu'elle en interrompt chaque feuille, et chaque feuille lui rappellera du moins chacun des rôles qu'elle chantait si parfaitement. Les succès si brillants et si bien mérités d'un art qui ne s'évapore jamais.

CHRONIQUE.

Dans une vente de tableaux qui a eu lieu à Londres, le 13 de ce mois, soixante toiles provenant du cabinet de M. Duval ont été adjugées pour une somme de 20,000 livres sterling. Un tableau de Karel du Jar-

din a été payé 1800 liv. st. La *Résurrection de Lazare* par Rembrandt a été achetée pour la somme de 1400 liv. st. Une toile d'Albert Dürer a été adjugée au prix de 1200 liv. st. et cinq tableaux d'Andrien Van de Velde, de F. Mieris, d'Adriaen Van Ostade et de Van der Meulen ont été vendus chacun de 900 à 970 liv. st.

Le roi de Prusse, qui, comme on sait, aime et connaît parfaitement la littérature grecque, a voulu perpétuer par une médaille le souvenir des représentations des tragiques grecs dont il a été le premier protecteur. Une médaille de Sophocle vient d'être frappée à cet effet. D'un côté on voit le buste de Sophocle, avec l'épithète de ce poète, tirée de l'Anthologie; le revers représente un autel sur lequel un génie sacrifie; au-dessus on voit deux petits médaillons avec les profils de Louis Koch et de Félix Mendelssohn. Une Sirène qui écoute et Dionysos, le père de la tragédie, sont représentés sur le même côté. L'idée de ces emblèmes a été donnée par le roi lui-même et par le célèbre professeur Boeckh.

Il est question de donner à Berlin des représentations des tragédies d'Eschyle, comme on a déjà donné celles de Sophocle. C'est M. Meyerbeer qui a été invité par le roi à faire la musique des chœurs, et l'on dit qu'il l'a déjà terminée. Ces représentations auraient lieu sur le théâtre de la résidence royale de Potsdam.

Le Conservatoire de Musique, à Paris, n'a pas été stérile cette année. Il faut d'abord enregistrer le grand et unanime succès de la symphonie de Mendelssohn, qui n'a fait que rendre plus vif le désir du public de posséder les œuvres de ce maître illustre sa musique du *Neveu d'Alceste* et surtout son magnifique oratorio *Pauline*. Il faut ensuite mentionner l'effet immense du chœur des *Derviches* et de la marche des *Ruines d'Athènes*, deux compositions saisissantes, neuves, originales, deux chefs-d'œuvre de Beethoven. Parmi les *soli*, le public de Paris a principalement accueilli avec une grande faveur le beau talent de M. Blaës, première clarinette du roi des Belges, qui tire des sons délicieux de son instrument difficile, et dont le jeu se distingue, même dans les traits les plus difficiles, autant par l'expression que par la grâce et la légèreté. M^{lle} Blaës-Meerti, douée d'une voix puissante, a partagé avec son mari les applaudissements du public, qui a reconnu en elle une cantatrice d'un talent sérieux et gracieux à la fois. Ces deux artistes d'élite ont eu l'honneur de se faire entendre avec un égal succès dans les concerts de la cour.

Un chanteur dont la célébrité a été immense, et l'un des derniers castrats qui aient eu de la réputation, Girolamo Crescentini, vient de mourir à Naples dans un âge fort avancé; depuis près de trente ans il a chanté plus de cinquante fois dans les principales villes de l'Italie. On se rappelle que Napoléon, qui lui avait accordé le nom de *Chérubin*, le fit venir à Paris pour qu'il lui enseignât la grande fortune.

On parle de l'introduction d'une mesure importante pour les études musicales en France. Il est question d'envoyer désormais en Italie, pendant une année, aux frais de l'Etat, les jeunes gens des deux sexes qui auront remporté au Conservatoire le premier prix de chant: ils perfectionneraient ainsi leurs études.

NOUVELLES A LA MAIN.

Un de nos bas-bleus, M^{me} George Sand, célèbre à la fois par les spéculations philosophiques de ses écrits et par la manière de vivre plus philosophique encore, est mère d'une petite fille jessanjolie. Comme elle croit aux transmissions héréditaires, elle considère déjà cet enfant comme un petit prodige, et cherche à la produire de tous côtés pour recueillir des admirateurs.

Dernièrement, le miraculeux enfant se trouvait dans un de ces salons qui ont pour spécialité d'être ou au moins de paraître littéraires. On se prit à déclamer contre les tendances matérielles de l'époque, et à faire l'éloge des plaisirs plus élevés et plus vrais que procure la culture des arts, des sciences et des lettres. Chacun vantait ce qu'il préférait; l'un la musique, l'autre la peinture, ceux-ci la poésie, quelques dames la botanique; enfin, l'on demanda à l'enfant-pédigé quel était son goût.

Pour moi, répondit-elle avec un aplomb précieux, je trouvais tout ce que vous venez de citer peut distraire un moment vos esprits; mais, ainsi que me le répète toujours ma mère, la plus belle science après tout, c'est la connaissance de l'homme.

(*Chryseide-Satan.*)

* On lisait dernièrement dans un journal, cet éloge d'une actrice: — Hier soir, M^{lle} *** a ému toute la salle; chacun a pu reconnaître notre grande danseuse; elle a révélé tous les secrets de son art, et s'est montrée toute entière.

(*Idem.*)

